

kwarat.com

Et l'administration devient simple

©**kwarat.com**, tous droits réservés.

La reproduction du contenu de ce site web, en tout ou en partie, est strictement interdite sans la permission écrite de l'auteur.

Tout autre matériel contenu sur ce site ne nous appartenant pas (photos, textes, images, logos, noms de produits ou de marques,...) est la propriété de leurs détenteurs respectifs.



الضمان الاجتماعي لغير الأجراء
CASNOS

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DES NON SALARIES

DECLARATION ANNUELLE DE REVENU

Article 13 du décret n° 85-35 du 9 février 1985, modifié et complété.

EXPEDITEUR

DESTINATAIRE

Antenne de Wilaya :	Matricule
.....	Identifiant Fiscal (NIF)
<p>Afin de nous permettre de fixer la cotisation de sécurité sociale au titre de l'année, nous vous demandons de renseigner la présente déclaration et de nous faire parvenir les informations relatives à l'exercice de votre activité ainsi qu'au revenu annuel ou au chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice</p> <p>Le dernier délai de déclaration est fixé au :</p>	
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

La Direction

Important : En cas de défaut de déclaration du revenu, dans les délais prescrits, la cotisation est fixée à titre provisoire.

Je soussigné(e) Mr, Mlle, Mme, affilié(e) à la caisse nationale de sécurité sociale des non salariés, sous le matricule sus visé, déclare ce qui suit : (1)

Régime de l'impôt forfaitaire unique (I.F.U) (Cf. avis de notification définitive)	Chiffre d'affaires imposable : DA Important : En cas d'exercice simultané de plusieurs activités, l'assujetti est tenu de déclarer l'ensemble des chiffres d'affaires réalisés.
Régime de l'impôt sur le revenu global (I.R.G) (Cf. avertissement fiscal)	Revenu annuel soumis à l' I.R.G : DA Si le revenu au titre de l'impôt n'est pas établi, mentionner le chiffre d'affaires fiscal : chiffre d'affaires fiscal : DA
Cessation d'activité (s) (joindre les pièces justificatives)	Je déclare avoir cessé toute activité à compter du :
Taux de cotisation 15 %	Le montant de la cotisation est fixé à 15 % du revenu annuel déclaré. Le revenu évalué sur la base du chiffre d'affaires fiscal et/ou imposable est fixé à : 15 % pour la vente de marchandise. ----- 30 % pour les prestations de service.

établi à le

Signature de l'intéressé